

# niroklar S 55

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
23.05.2017

Date d'impression  
26.05.17

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

niroklar S 55

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/préparation

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG  
Mühlenhagen 85  
D-20539 Hamburg  
No. de téléphone +49 40 789 60 0  
No. Fax +49 40 789 60 120  
www.drweigert.com

#### Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

GBK/ Infotrac: (USA domestic) 1 800 535 5053 or international +1 352 323 3500  
ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de
------	---

# niroklar S 55

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 / FR

Date de révision: 23.05.2017

Date d'impression 26.05.17

P303+P361+P353	protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient acide phosphorique; alkyl benzene sulfonic acid; sodium alkylsulfonate

### 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### alkyl benzene sulfonic acid

No. CAS 85536-14-7

No. EINECS 287-494-3

Numéro 01-2119490234-40

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4

H302

Voie d'exposition: orale

Skin Corr. 1C

H314

Aquatic Chronic 3

H412

Eye Dam. 1

H318

##### sodium cumenesulfonate

No. CAS 15763-76-5

No. EINECS 239-854-6

Numéro 01-2119489411-37

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2

H319

##### sodium alkylsulfonate

No. CAS 68188-18-1

No. EINECS 269-144-1

Numéro 01-2119517577-32

d'enregistrement

Concentration >= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2

H319

Skin Irrit. 2

H315

Acute Tox. 4

H302

Voie d'exposition: orale

Aquatic Chronic 3

H412

##### acide phosphorique

No. CAS 7664-38-2

# niroklar S 55

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
23.05.2017

Date d'impression  
26.05.17

No. EINECS	231-633-2
Numéro d'enregistrement	01-2119485924-24
Concentration	>= 25 < 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Skin Corr. 1B H314
	Met. Corr. 1 H290

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315	<= 10 < 25
Skin Corr. 1B	H314	>= 25
Eye Irrit. 2	H319	<= 10 < 25

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# niroklar S 55

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
23.05.2017

Date d'impression  
26.05.17

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur > -20 < 30 °C

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classe de stockage d'après TRGS 510

Classe de stockage d'après TRGS 510 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

acide phosphorique

# niroklar S 55

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
23.05.2017

Date d'impression  
26.05.17

Liste	VLEP			
Valeur	1	mg/m <sup>3</sup>	0,2	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2	mg/m <sup>3</sup>	0,5	ppm(V)
Etablie le : 2011; Remarque : FT: 37				

## Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Filtre à particules P2

### Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)

Utilisation Contact permanent avec les mains

Matériau approprié néoprène

Épaisseur du gant >= 0,65 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,4 mm

Temps de pénétration > 480 min

Matériau approprié butyle

Épaisseur du gant >= 0,7 mm

Temps de pénétration > 480 min

Utilisation Contact de courte durée avec les mains

Matériau approprié nitrile

Épaisseur du gant >= 0,11 mm

### Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

### Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	jaune clair
Odeur	caractéristique

#### La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

#### valeur pH

Valeur	2,1	
température	20	°C

#### Point de fusion

Remarque non déterminé

#### Point de congélation

Remarque non déterminé

# niroklar S 55

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
23.05.2017

Date d'impression  
26.05.17

## point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque non déterminé

## Point d'éclair

Remarque Non applicable

## Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

## inflammabilité (solide, gaz)

évaluation non déterminé

## limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

## Pression de vapeur

Remarque non déterminé

## Densité de vapeur

Remarque non déterminé

## Densité

Valeur 1,28 g/cm<sup>3</sup>  
température 20 °C

## Hydrosolubilité

Remarque miscible en toutes proportions

## solubilité(s)

Remarque non déterminé

## coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

## Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

## température de décomposition

Remarque non déterminé

## Viscosité

Remarque non déterminé

## propriétés explosives

évaluation non déterminé

## Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

## 9.2. Autres informations

### Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

# niroklar S 55

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
23.05.2017

Date d'impression  
26.05.17

## 10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

### température de décomposition

Remarque non déterminé

## 10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène. Réagit avec les lessives alcalines.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

vapeurs ou gaz irritants

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### acide phosphorique

Espèces	rat		
DL50		2600	mg/kg

##### sodium alkylsulfonate

Espèces	rat		
DL50		300	à 2000 mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### acide phosphorique

Espèces	lapin		
DL50		2740	mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion/irritation cutanée

évaluation Corrosif

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif

#### sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

# niroklar S 55

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 / FR

Date de révision: 23.05.2017

Date d'impression 26.05.17

sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque

non déterminé

## Danger par aspiration

Pas de dangers particuliers à mentionner.

## Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

## Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### acide phosphorique

Espèces	Gambusia affinis			
CL 50	138			mg/l
Durée d'exposition	96	h		

##### sodium alkylsulfonate

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)			
CL 50	1	à	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### acide phosphorique

Espèces	Daphnia magna			
CE50	> 100			mg/l
Durée d'exposition	48	h		
méthode	OCDE 202			

##### sodium alkylsulfonate

Espèces	Daphnia magna			
CE50	9,81			mg/l
Durée d'exposition	48	h		

#### Toxicité pour les algues (Composants)

##### acide phosphorique

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	> 100			mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

##### sodium alkylsulfonate

Espèces	Scenedesmus subspicatus			
CE50	> 61			mg/l
Durée d'exposition	72	h		

#### Toxicité pour les bactéries (Composants)

##### sodium alkylsulfonate



# niroklar S 55

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 / FR

Date de révision: 23.05.2017

Date d'impression 26.05.17

Espèces	Pseudomonas putida	
NOEC	600	mg/l
méthode	DIN 38412, partie 8	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

non déterminé

### Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	1760	1760	1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide phosphorique, alkyl benzene sulfonic acid)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (phosphoric acid, alkyl benzene sulfonic acid)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (phosphoric acid, alkyl benzene sulfonic acid)




# niroklar S 55

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 / FR

Date de révision: 23.05.2017

Date d'impression 26.05.17

<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		no	
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		1 Acides	

## Information pour tous les modes de transport

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

## Autres informations

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Composants (règlement (CE) no 648/2004)

##### 30 % et plus:

phosphates

##### 5 % ou plus, mais moins de 15 %:

agents de surface anioniques

##### Autres ingrédients

fragrances allergisantes (>0,01% en poids): (R)-p-Mentha-1,8-diène

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination WGK 2

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Classification according to Annex 4 VwVwS

#### COV

COV (CE) 0 %

#### Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

# niroklar S 55

Version : 2 / FR

remplace la version : 1 /  
FR

Date de révision:  
23.05.2017

Date d'impression  
26.05.17

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### mentions de danger H-de la rubrique 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.